



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Département de Saône et Loire

<b>SÉANCE DU : 08 Juin 2017</b>	<b>Nombre de délégués :</b>	
<b>N° 2017-017</b>	<b>En exercice :</b>	<b>50</b>
<b>Convocation du : 29 Mai 2017</b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>38</b>
<b>Affichage du : 09 Juin 2017</b>	<b>Absents :</b>	<b>4</b>

**Objet de la délibération : Avenant n°1 au marché public à bon de commande**

L'an deux mille dix-sept et le huit du mois de juin à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie de Ciry le Noble, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président et délégué titulaire de la commune de Blanzy.

Étaient Présents, représentant les communes de :

Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (délégué suppléant)
LES BIZOTS (CCM)	M Thierry MARMORAT M Jean Paul LUARD	X	X		
BLANZY (CCM)	M Jean Marc FRIZOT M André PAPILLON	X X			
CIRY LE NOBLE (CCM)	M Pascal SCHIAVONE M Jean François RIZET	X X			
DIGOIN	M Yves BAYON Mme Marie-Agnès FORGEAT	X X			
GÉNELARD (CCM)	M Marcel MARTIN M Pierre-Yves DUMAS			X X	
MARIGNY (CCM)	Mme Paulette ACKERMANN M François MARCHAND	X			M Bernard MORIN
MONTCEAU LES MINES (CCM)	M Michel FURNO Mme Catherine PIGUET	X	X		
MONTCENIS (CCM)	M André PRUDHON M Jean-Luc GISCLON		X X		M Michel BALAGUER
MONTCHANIN (CCM)	M Joël DUBAND M Daniel LAUREAU	X	X		
OUDRY (CCC)	M Pascal LOPES DE LIMA M Jean Paul LAUPIN	X X			
PALINGES (CCC)	M Bruno PICHARD M Jean Louis TRAMOY	X X			
PARAY LE MONIAL	M André ACCARY M Gilles PERRETTE	X	X		Pouvoir à Gilles PERRETTE
PERRECY LES FORGES (CCM)	M Cyril DUTARTRE M Guillaume JACOB	X		X	M Christophe DESCHAMPS
POUILLOUX (CCM)	M SOROKA Christian M Jean Paul MAZILLE	X	X		M Jimmy BOUDRY
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS (CCC)	M Pascal MOREAU M Jean Paul BRÉTIGNY	X X			
SAINT BERAÏN SOUS SANVIGNES (CCM)	M Jean-Paul GUILLEMIN M Bernard VILLETTE	X	X		
SAINT EUSÈBE (CCM)	M Alain BALLOT M Henri CHECKO		X X		
SAINT LAURENT D'ANDENAY (CCM)	M Rémy CAPA M Gilles TOUILLON		X X		M Bernard DUTREMBLE
SAINT LEGER LES PARAY	M Laurent BOURGEON M Alain MATRAS	X	X		M Eric BOURDAIS
SAINT VALLIER (CCM)	Mme Danielle LUCIEN M Denis BEAUDOT	X		X	
SAINT VINCENT BRAGNY (CCC)	M Sébastien DESCHAMPS M Jean Marc PESSIN	X	X		
SANVIGNES LES MINES (CCM)	M Guy BOGUET M Jean Claude LAGRANGE	X	X		M Frédéric CANE
TORCY (CCM)	Mme Sylvie LECOEUR M René LEBEAU	X	X		Pouvoir à M Jean-Paul LUARD
VITRY EN CHAROLLAIS	M Daniel THERVILLE M Jean Yves GRILLET	X X			
VOLESVRES	M David PIERRE M Claude DUCROUX	X X			

Secrétaire de séance : M Guillaume JACOB

.../...

Par délibération du 17 juin 2015 n° D018, et dans le cadre de ses compétences pour l'entretien et la restauration des cours d'eau, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince a passé un marché à bons de commande pour des travaux de restauration morphologique des cours d'eau sur la durée du contrat territorial 2015-2019. Le titulaire est le groupement DUBAND TP et FOURNAND. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un seuil minimum annuel de commande 50 000 € HT et maximum 500 000 € HT.

Dans le cadre du programme d'actions du Contrat Territorial Bourbince, la Communauté Urbaine Creusot Montceau s'est engagée à préserver la ressource en eau potable du Lac de la Sorme, territoire partiellement non couvert par le périmètre d'action du Syndicat. Cependant des travaux doivent être engagés afin de faire face aux besoins de la Communauté urbaine, et a souhaité délégué sa maîtrise d'ouvrage au Syndicat par délibération du 8 juin 2017 n°D015.

Au vu des crédits réservés et déjà consommés par les opérations prévues par le Syndicat dans le cadre de sa propre maîtrise d'ouvrage, il est proposé de passer un avenant :

- d'augmentation du seuil maximum annuel de commande, ce qui passerait le seuil maximum de 500 000 € HT à 800 000 € HT.
- De modification le CCTP et le BPU en intégrant les nouveaux travaux notamment pour l'abreuvement

Il convient que le Comité Syndical délibère.

VU la délibération du 17 juin 2015 n° D018, par laquelle le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince a passé un marché à bons de commande des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau avec le groupement DUBAND TP et FOURNAND.

VU la forme du marché à bons de commande d'un seuil annuel minimum de commande de 50 000 € HT et maximum 500 000 € HT.

VU les suggestions techniques imprévues, et la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine Creusot Montceau sur un périmètre hors champ d'action du Syndicat,

VU le projet d'avenant de modification du CCTP, du BPU et du seuil maximum annuel de commande du marché qui passerait le seuil maximum annuel de commande à 800 000 € HT.

VU le Code des marchés publics et notamment son article 20 relatif aux avenants,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'autoriser le Président à passer un avenant de modification du marché de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau et à signer toutes les pièces afférentes au marché.

**Dit** que le seuil initial maximum annuel de commande du marché passe de 500 000 € HT à 800 000 € HT.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

**Certifié exécutoire** pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le : **12 juin 2017**  
Publication le : **12 juin 2017**



A Montceau-les-Mines le : **12 juin 2017**

Le Président,

